



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des élections et de la réglementation

Dossier suivi par Mme Elise Delaire
et M. Didier Mombras
Tél. : 02 51 36 72 61 et 02 51 36 71 13
Mail : pref-elections@vendee.gouv.fr

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

La Roche-sur-Yon, le - 8 JUL. 2024

Le préfet

à

Mesdames et Messieurs les maires
du département

Objet : Elections 2025 des membres des chambres d'agriculture.

P.J. : 4.

L'arrêté du 12 avril 2024 convoquant les électeurs pour l'élection des membres des chambres d'agriculture a fixé la date de clôture du scrutin au 31 janvier 2025.

Dans cette perspective, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, deux avis annonçant la révision des listes électorales des électeurs individuels et des groupements professionnels agricoles pour information et affichage aux emplacements habituels.

Par ailleurs, je vous adresse deux modèles de demandes d'inscription sur les listes électorales des électeurs individuels d'une part et des groupements professionnels d'autre part.

Ces demandes d'inscription sur les listes électorales sont à tenir à la disposition des électeurs.

Les électeurs devront les transmettre au secrétariat de la commission d'établissement des listes électorales de la chambre d'agriculture Pays de Loire - Vendée - 21 boulevard Réaumur - 85013 La Roche-sur-Yon cedex :

- avant le dimanche 15 septembre 2024 pour les électeurs individuels,
- avant le mardi 1^{er} octobre 2024 pour les groupements professionnels agricoles.

Le préfet,

Pour le préfet,

la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée

Nadia SEGHIER